

Notre revendication : le respect du devoir de loyauté de la direction de la SNCF vis-à-vis des cheminots

Le 17 juin 2014, l'Assemblée Nationale examinera le projet de Loi portant réforme du ferroviaire. En privilégiant la procédure accélérée, le Gouvernement fait le choix du passage en force. Il empêche le Parlement d'avoir un légitime débat démocratique sur une réforme structurante pour le pays, les usagers et les cheminots, l'avenir de l'entreprise SNCF. L'examen des premiers amendements confirme la volonté du Gouvernement de bâillonner toute voix qui n'irait pas dans son sens puisqu'à la demande du Ministre Cuvillier, seuls les amendements amplifiant l'éclatement et la désintégration du groupe SNCF ont été retenus par la Commission du Développement Durable réunie au Parlement les 27 et 28 mai. A contrario, aucun amendement rédigé à partir du projet de la CGT ou de la plateforme commune CGT-UNSA-SUD-Rail n'a été retenu. Une preuve de plus du peu de considération fait au dialogue social et au travail constructif des organisations syndicales sur le projet de Loi.

Dans le même temps, les directions de la SNCF et de RFF anticipent sur la réforme, en travaillant sur le futur organigramme qui ignore les réalités de production et la dimension humaine des restructurations envisagées. Rencontrant des difficultés pour justifier certains points du projet de Loi, la direction de la SNCF communique maladroitement en caricaturant les expressions de la CGT, en particulier celle intitulée « Réforme ferroviaire, qu'y-a-t-il dans le projet de Loi ? » dans son message #4 du 04 juin 2014 *information Réforme ferroviaire, ...* Tant sur l'Unité économique et sociale autour de l'EPIC de tête, sur les dispositions de recrutement et la norme d'emploi appliquée (abandon du statut), sur les conditions sociales applicables au futur gestionnaire d'infrastructure notamment pour les agents contractuels (RH0254bis), sur le cloisonnement entre activités, sur l'avenir des fonctions transverses, ou sur la recherche de productivité, la direction SNCF, tout en ne niant pas la réalité de ces éléments que conteste la CGT, tente d'en atténuer la portée ou en revoit le traitement à des amendements ultérieurs qui pourraient être déposés par le rédacteur même du projet de Loi...Par contre, cette même direction omet de communiquer sur son rôle et ses positions prises quant aux amendements de l'UTP qui aggravent le projet de Loi, notamment en ce qui concerne l'organisation future du groupe public ferroviaire et la répartition des actifs, et sur l'évolution du cadre social applicable aux cheminots de l'ensemble de la branche, dont ceux de la SNCF.

Pour l'UFCM-CGT, c'est un manque de loyauté vis-à-vis des cheminots, et tout particulièrement vis-à-vis des agents de Maîtrise et des Cadres à qui elle demande de porter de telles positions. Face à de tels comportements, la Fédération CGT des Cheminots a décidé de prendre ses responsabilités en déposant un préavis de grève reconductible et unitaire à partir du mardi 10 juin 2014 à 19H00.

Pour l'UFCM-CGT, quelle que soit la sensibilité syndicale de chacun, personne ne peut nier le tournant historique de la période pour l'entreprise publique SNCF. S'engager dans l'action ou le soutien à l'action, quelle que soit sa forme, est un devoir. Un devoir pour soi-même, un devoir au regard du besoin grandissant du pays d'avoir un service public ferroviaire marchandises et voyageurs qui réponde aux besoins des populations, de l'économie et de notre environnement.

L'ensemble des Cadres et Agents de Maîtrise est invité à participer nombreux aux Assemblées Générales. L'avis de chaque cheminot, quel que soit son grade, compte !

Montreuil, le 06 juin 2014

